

Quand la terre tremble: le risque sismique et sa couver- ture d'assurance en Suisse.

SVV Factsheet
Décembre 2025

svv.ch/factsheet

En bref

Les séismes recèlent un impor- tant potentiel de sinistres

Même en Suisse, un pays affichant une exposition moyenne à l'aléa sismique, les tremblements de terre peuvent être dévastateurs.

Le risque sismique est assurable

Le risque sismique remplit les conditions de l'assurabilité: les tremblements de terre sont des événements aléatoires, indépendants les uns des autres, clairement définissables; leur répartition des dommages est connue, et des primes adaptées aux risques sont calculables. En conséquence, les assurances privées en Suisse proposent une large gamme d'assurances contre les tremblements de terre.

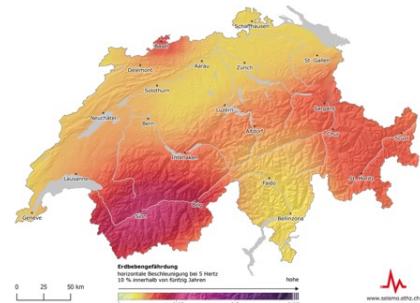
Les capacités d'assurance existent déjà

Là où le marché fonctionne, une garantie étatique est superflue. Une intervention de l'État est non seulement inutile, mais elle sape également des structures économiques qui fonctionnent bien. Le système d'engagements conditionnels actuellement en discussion n'offre qu'une couverture lacunaire, sans compter que son applicabilité est loin d'être acquise. Il convient donc de le rejeter.

Le risque sismique en Suisse

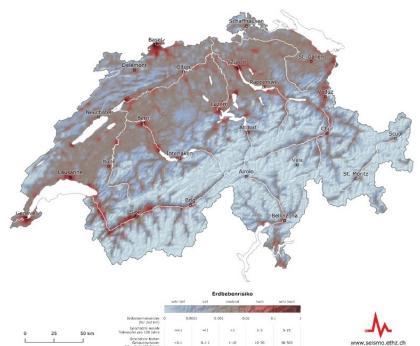
En Suisse, les séismes de grande magnitude sont rares. D'après l'analyse nationale des risques de l'Office fédéral de la protection de la population OFPP, les tremblements de terre relèvent pourtant des risques majeurs en termes de dommages, au même titre que les pénuries d'électricité et les pandémies.⁴ Même si les dangers naturels, comme les chutes de grêle, les tempêtes ou les inondations, sont nettement plus fréquents, un violent séisme provoquerait des dégâts bien plus élevés que l'ensemble des dommages de ces risques naturels et ne manquerait pas d'affaiblir considérablement l'économie suisse.

Les assureurs directs et les réassureurs ainsi que le Service sismologique suisse distinguent l'aléa sismique et le risque sismique. L'aléa sismique tient compte de facteurs comme la tectonique et la géologie et formule un pronostic sur la fréquence et l'intensité avec lesquelles la terre pourrait trembler à un endroit donné. En Suisse, qui affiche un aléa sismique moyen comparé à d'autres pays, c'est surtout le Valais qui présente le danger sismique le plus élevé, suivi de Bâle, des Grisons, de la vallée du Rhin saint-galloise et de la Suisse centrale. Aucune région de Suisse n'est épargnée par cet aléa.⁵



L'aléa sismique indique la fréquence et l'intensité des tremblements de terre susceptibles de se produire à l'avenir à un endroit donné.⁷

Pour estimer le risque sismique, l'aléa sismique est combiné avec des facteurs qui chiffrent les effets possibles des tremblements de terre sur les bâtiments ainsi que les pertes qui en découlent. Le modèle tient compte du type de construction des bâtiments, de la composition du sous-sol ou encore de la concentration de valeurs et de la densité de la population.⁶ Le risque sismique le plus élevé concerne les villes de Bâle, Genève, Zurich, Lucerne et Berne.⁷



Le risque sismique quantifie les effets potentiels des tremblements de terre sur les bâtiments et les pertes financières et humaines qui en découlent.⁷

1000 à 1500 fois par an

Tel est le nombre moyen de tremblements de terre par année en Suisse.¹

Environ 21% 50 à 150 ans

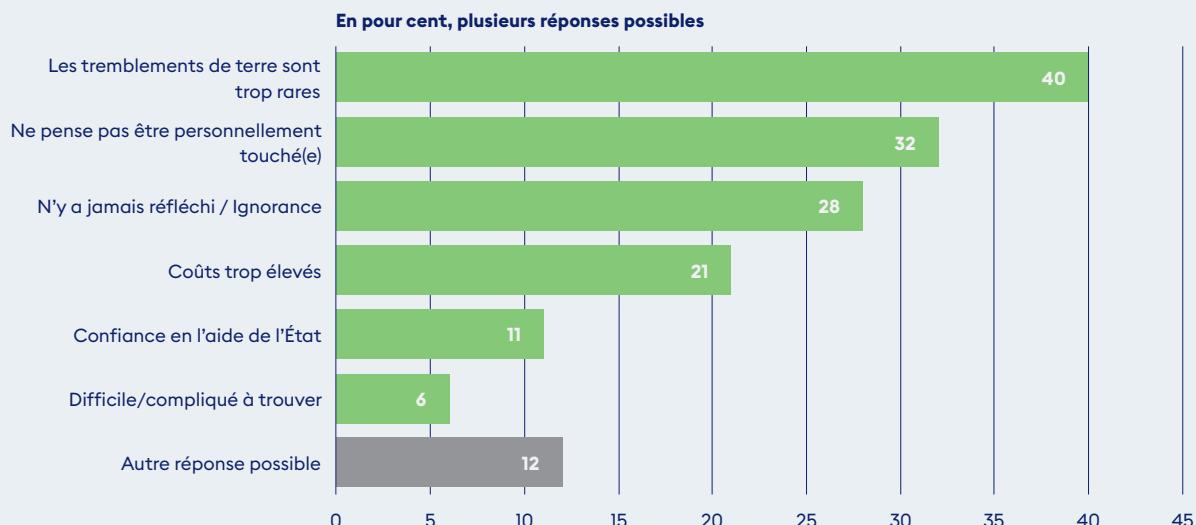
À l'heure actuelle, 21 pour cent environ des valeurs immobilières sont assurées en conséquence en Suisse (cantons avec établissements cantonaux et cantons GUSTAVO).²

C'est la fréquence moyenne, en Suisse, d'un séisme de magnitude 6,0 sur l'échelle de Richter. Une telle secousse peut provoquer de graves dommages, même à des bâtiments construits aux normes parasismiques.³

Couverture d'assurance: situation actuelle

En Suisse, il n'existe pas actuellement de couverture d'assurance globale couvrant l'ensemble du territoire contre les tremblements de terre.

Raisons qui expliquent la faible pénétration de l'assurance (complémentaire) en cas de tremblement de terre.



Source: Sotomo

Évaluation de la question: «Pourquoi n'avez-vous pas souscrit d'assurance contre les tremblements de terre?»

(Les données se basent sur les personnes ayant déclaré ne pas avoir souscrit d'assurance contre les tremblements de terre.)¹²

D'après le modèle, un séisme susceptible de se produire tous les 500 ans provoquerait aujourd'hui des dommages économiques aux biens meubles et immeubles de l'ordre de 30 à 40 milliards de francs.⁸ Outre les dommages aux bâtiments, à l'inventaire du ménage et aux biens meubles, les coûts des pertes d'exploitation viennent alourdir la charge des sinistres. Depuis plusieurs années, la pénétration de l'assurance en cas de tremblements de terre ne cesse de progresser. Aujourd'hui, 21 pour cent environ des valeurs immobilières sont assurées contre ce risque en Suisse, soit plus de deux fois plus qu'en 2014. La pénétration est particulièrement élevée dans les régions fortement exposées comme le Valais, où elle excède les 50 pour cent, et sur les marchés cantonaux sans monopole public (GUSTAVO), où elle s'élève en moyenne à plus de 35 pour cent.

200 à 300 francs **Plus de 90%**

Tel est le coût annuel actuel d'une assurance facultative en cas de tremblement de terre dans les régions moyennement exposées comme Berne.⁹ (Remarque: la prime est fonction de la somme d'assurance et de la franchise choisie.) Si cette couverture devenait obligatoire et était couplée à l'assurance incendie, cela permettrait de réduire nettement le niveau des primes d'assurance du risque sismique.

de la population sous-estiment le risque sismique en Suisse.¹²

5,9

Un tremblement de terre à Aigle d'une magnitude de 5,9 sur l'échelle de Richter occasionnerait probablement des dommages estimés à plus de 5 milliards de francs au total – avec des dommages légers aux bâtiments même à Zurich et Lucerne.

Le risque sismique est un risque assurable ...

À la différence d'autres risques majeurs comme les pandémies, les tremblements relèvent des risques assurables par le secteur privé, car ils remplissent toutes les conditions de l'assurabilité.

Événement aléatoire

Le déclenchement, l'ampleur et le moment d'un tremblement de terre sont aléatoires et ne sont ni influençables ni prévisibles. Le risque sismique répond donc au critère de l'événement aléatoire et fortuit.

Événement appréciable

Les tremblements de terre constituent un risque calculable, y compris en Suisse, qui s'appuie sur une importante quantité de données et un nombre croissant de modèles de risques.

Événement univoque

En cas de tremblement de terre, les dommages assurés sont facilement identifiables. La prestation d'assurance peut être déterminée sans problème.

Événement indépendant

À la différence d'une pandémie, un tremblement de terre ne comporte pas de « risque de contagion ».

Événement de grande ampleur

Au cours des dernières décennies, les assureurs directs et les réassureurs ont développé des méthodes efficaces pour le contrôle du cumul des risques. Du fait de la répartition globale des risques par les réassureurs, l'intégralité du risque ne reste pas à la charge de la Suisse, mais peut être atténuée par un transfert de risque à l'étranger.

Pour toutes ces raisons, un tremblement de terre constitue un risque assurable tout à fait, y compris pour le transfert des risques sur le marché de la réassurance mondiale (calculable, diversifiable). Le marché mondial dispose de capacités suffisantes en la matière.

À l'échelle mondiale, le secteur de l'assurance a pris en charge 71 milliards de dollars (63 milliards de francs) de dommages au total en 2011 à la suite des tremblements de terre au Japon et en Nouvelle-Zélande.¹⁰

... qui est largement sous-estimé en Suisse

La population suisse ne se sent pas vraiment exposée aux tremblements de terre. Un sondage de Sotomo conclut que plus de 90 pour cent des gens sous-estiment le risque de séismes d'intensité moyenne et qu'ils sont plus de deux tiers à sous-évaluer la probabilité d'un fort séisme. Les tremblements de terre inquiètent beaucoup moins la population que les pandémies, les cyberattaques ou les tempêtes. Même les inondations ou les glissements de terrain sont perçus comme plus menaçants que les tremblements de terre. Cette impression contraste avec les estimations de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV): il évalue à 80 pour cent la probabilité d'un tremblement de terre de magnitude 5,5 avec des dégâts à l'échelle locale en Suisse dans les 50 prochaines années. La probabilité d'un séisme de magnitude 6 avec des dégâts à l'échelle régionale avoisine 40 pour cent et celle d'un événement destructeur suprarégional de magnitude 7 est de 5 pour cent.¹¹

Le système d'engagements conditionnels en cas de tremblements de terre: une solution appropriée ...

Les politiques souhaitent améliorer la préparation de la Suisse au risque sismique et combler les lacunes d'assurance existantes. La solution du système d'engagements conditionnels actuellement en discussion prévoit qu'en cas de tremblement de terre, les propriétaires immobiliers seraient tenus de verser une contribution pouvant atteindre 0,7 pour cent de la valeur d'assurance de leur bâtiment pour couvrir les dommages alors provoqués.

... ou une pseudo-solution?

Des questions restent en suspens: le système d'engagements conditionnels sera-t-il déclenché pour chaque type de tremblement de terre? La capacité de couverture étant limitée à 22 milliards de francs, quid des dommages aux bâtiments excédant cette somme? Avec le système d'engagements conditionnels, il existe toujours une lacune importante en cas de tremblements de terre de moyenne et faible intensités et en ce qui concerne les biens meubles. Or, une secousse sismique risque d'entraîner la destruction non seulement des bâtiments eux-mêmes, mais aussi de leur contenu. Sans compter qu'en dépit des engagements conditionnels, les locataires ainsi que

les entreprises se retrouveraient sans protection si leur inventaire et leur matériel d'exploitation devaient également être endommagés. En outre, les coûts liés aux pertes d'exploitation et aux frais de déblaiement ne seraient pas couverts par les engagements conditionnels. Le système d'engagements conditionnels risquerait donc de générer un faux sentiment de sécurité. Il faudrait attendre un sinistre pour se rendre compte de tout ce qui n'est pas couvert.

De plus, après un tremblement de terre, chaque jour qui passe sans reconstruction aggrave encore les répercussions économiques. Pour permettre une reconstruction rapide, des moyens financiers doivent donc être mis à disposition immédiatement après le sinistre. Dans le cas du système des engagements conditionnels, il semble difficile de réclamer le montant requis à tous les propriétaires immobiliers de Suisse dans un délai raisonnable, juste après la survenance d'une telle catastrophe naturelle. Si cette taxe supplémentaire devait être mise en place en dépit de tous les obstacles (charge administrative élevée, compétences peu claires, complications administratives), cela ne ferait qu'aggraver davantage encore les immenses défis économiques à relever après un tremblement de terre dévastateur.

Les principaux arguments en un coup d'œil:

Le système d'engagements conditionnels ...

... est incomplet,

car il ne couvre ni l'inventaire du ménage, ni les biens meubles, ni les pertes d'exploitation et les frais de déblaiement. Et en cas de séismes de faible à moyenne magnitudes, il n'offre pas de vraie solution.

... est discutable dans son application,

car il n'est pas certain que les moyens financiers nécessaires soient bien disponibles et qu'ils seront rassemblés suffisamment rapidement.

... revient à introduire un impôt supplémentaire,

à la charge de tous les propriétaires immobiliers en Suisse en cas de catastrophe.

... minimise l'importance des efforts de prévention,

car les propriétaires immobiliers pourraient partir du principe qu'en cas de coup dur, ce sera de toute façon la collectivité qui paiera.

... ne fera qu'aggraver la crise

post-séisme, car il exacerbera les difficultés économiques.

... ne peut pas s'appuyer sur la répartition du risque,

puisque l'intégralité du risque devra être supportée en Suisse et qu'aucune diversification internationale de ce dernier ne peut avoir lieu sur le marché de la réassurance.

... est inutile,

car les tremblements de terre consistent en un risque assurable par le secteur privé. Des produits d'assurance correspondants existent depuis de nombreuses années.

Digression: L'Organisation dommages sismiques (ODS)

Après un tremblement de terre, une reconstruction rapide est essentielle, car chaque jour qui passe accroît les difficultés économiques. Une estimation fiable des dégâts est indispensable afin que les moyens disponibles puissent être alloués correctement. En cas de séisme, l'Organisation dommages sismiques apporte son aide pour procéder à l'estimation du coût de la reconstruction des bâtiments. Elle met ses ressources humaines et techniques à disposition et forme les personnes chargées de l'estimation des dommages. Cette association repose sur un partenariat public-privé et compte des représentants du secteur privé et des cantons, ainsi que des assureurs privés.

Sources

1. SED: <http://www.seismo.ethz.ch/de/earthquake-country-switzerland/overview/> | 2. Estimation de l'ASA | 3. <https://www.soe-ods.ch/aktuelles-wissen/erdbeben-wie-gut-ist-die-schweiz-vorbereitet/> | 4. OFPP (2000): Brochure «À quels risques la Suisse est-elle exposée?» | 5. SED | Aperçu | 6. Message concernant l'arrêté fédéral attribuant à la Confédération une compétence en matière de financement de la réparation des dommages causés aux bâtiments par les tremblements de terre | 7. SED | Aperçu | 8. Assurance en cas de tremblements de terre: propositions de réglementation en 2013 (Département fédéral des finances), page 14 | 9. Message du Conseil fédéral, décembre 2024, page 27 | 10. Source Swiss Re: <https://www.swissre.com/risk-knowledge/mitigating-climate-risk/earthquakes.html>, chart 2 | 11. Tremblements de terre en Suisse: aléa et risque | 12. Sotomo (2025) Rapport d'étude Séismes en Suisse